



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la mer
Sud océan Indien

Arrêté préfectoral n° 939 du 19 mai 2022
**portant désignation du président et des vice-présidents du Comité régional des pêches
maritimes et des élevages marins de La Réunion**

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.912-1 et suivants, et R.912-18 et suivants ;
- VU le décret du 29 mai 2019 nommant de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU l'arrêté de la ministre chargée des pêches maritimes en date du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et abrogeant l'arrêté du 18 août 2021 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2042 du 11 octobre 2021 fixant la composition du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion, la répartition des sièges entre les différentes catégories professionnelles, instituant la commission électorale en vue des élections des membres du conseil et annonçant l'établissement des listes électorales ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 799 du 04 mai 2022 portant désignation des membres élus et des membres nommés au Conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion ;
- VU les résultats des élections du président et des vice-présidents du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion lors de la séance du conseil du 18 mai 2022 ;

SUR PROPOSITION du directeur de la mer Sud océan Indien ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les présidents et vice-présidents du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion sont désignés comme suit :

président : M. Georges Marie Gérard Zitte

1^{er} vice-président : M. Sébastien Camus
2^{ème} vice-président : M. Ruddy Lebian
3^{ème} vice-présidente : Mme Marie Suzette Turpin
4^{ème} vice-président : M. Frédéric Gorlot

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la mer Sud océan Indien sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Jacques BILLANT